

# RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES 2020 DE L'ASSOCIATION « L'ENFANT & L'HÔPITAL »

En qualité d'organe de contrôle de votre Association, nous avons vérifié, conformément aux dispositions légales, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Nous avons constaté :

- Que le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité,
- Que les comptes sont régulièrement tenus,
- Que l'état de la fortune sociale et des résultats répondent aux règles établies.

Sur la base des vérifications, nous vous proposons :

- A. D'approuver les comptes qui vous sont soumis, soit :  
Le bénéfice de Fr. 33'195.68 CHF qui est porté en augmentation des fonds propres et qui s'élèvent ainsi au 31.12.2020 à 107'857.34 CHF.
- B. De prendre acte de notre rapport et de donner décharge au comité.

Nous remercions la caissière Christine Gnechi pour les explications données, pour sa rigueur et son investissement personnel dans la gestion des comptes de l'Association.

Rennaz, le 27 avril 2021

Angel GROS



Mélanie TOGNI

